

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 9

Votants 14

Absents 6

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI; J-F. BONIN, P.PERSICO, G.CHARVET, S.BRUN, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; N.BOUTEAUD ; C.PARDO ; S.AMOURIQ ; S.CHEVRY ; S.DELAVY ; F.MALARD

Date de convocation : 20/06/2023

Secrétaire de séance : Pierre PERSICO

Pouvoirs 5

N.BOUTEAUD donne procuration à G.ALLAIN ;
C.PARDO donne procuration à P.PERSICO ;
S.AMOURIQ donne procuration à J-F.BONIN ;
S.CHEVRY donne procuration à C.TIVEDDU ;
S.DELAVY donne procuration à M.BOUMIR

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE D'EAU -
EXERCICE 2022**

Délibération N° 46/2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'ordonnance n° 2016 -65 du 29 janvier 2016 (article 52) obligeant le délégataire d'un service public à produire un rapport qui rend compte de son activité délégante.

A ce titre, VEOLIA, délégataire du service public d'eau potable a établi un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages et du service.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée ce rapport pour l'année 2022 qui relate également les grandes orientations retenues pour l'organisation des services de l'eau, les caractéristiques principales du service rendu, les projets pour améliorer la qualité de ces services et leurs conséquences financières.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le rapport ci-annexé, relatif au service public d'eau potable pour l'année 2022.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Le Maire,
Gaël ALLAIN

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 29/06/2023



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. PARBO".

C. PARBO
Adjoint au Maire



C. PARBO
Adjoint au Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. PARBO".

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE D EAU - EXERCICE 2022

Date de transmission de l'acte : 29/06/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 29/06/2023

Numéro de l'acte : 46-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20230627-46-2023-DE

Date de décision : 27/06/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes